

Procès-verbal de séance

Séance du 27 Septembre 2023

L' an 2023 et le 27 Septembre à 19 heures , le Conseil Municipal de cette Commune, régulièrement convoqué , s' est réuni au nombre prescrit par la loi , dans le lieu habituel de ses séances ,à la mairie sous la présidence de Monsieur MORVAN Georges, Maire.

Présents : M. MORVAN Georges, Maire, M. LE GAC Jean, M. TOSSER André, M. JAOUEN Nicolas, M. MENEZ Nicolas, M. HOURMAND Patrice, Mme GRALL Sylvie, Mme CORNEC Roselyne, Mme BOULC'H Jocelyne, M. PAUL André, M. MIGNOT Fabien, M. KERVOELEN Francis, Mme LE GUILLOUX Sylvie, M. MADEC Didier
Excusé : M. LE GALL Jean-Yves

Nombre de membres

- Afférents au Conseil municipal : 15
- Présents : 14

Date de la convocation : 19/09/2023

Date d'affichage : 19/09/2023

Acte rendu exécutoire

après dépôt en Préfecture du Finistère
le : 02/10/2023

A été nommé(e) secrétaire : Nicolas Menez

Objet(s) des délibérations

SOMMAIRE

- ✓ Programme de voirie 2023 - 2023-066
- ✓ Choix de l'assistant à maîtrise d'ouvrage dans le cadre de la délégation de service public d'eau potable. - 2023-067
- ✓ Travaux à l'école : Avenant au marché de maîtrise d'oeuvre - 2023-068
- ✓ Tarifs de l'eau et de l'assainissement au 1er janvier 2024 (part communale) - 2023-069
- ✓ Cession de terrain à Moulin Lannouedic - 2023-070
- ✓ Cession de terrain à Trenivel - 2023-071
- ✓ Achat de terrain à proximité de la salle polyvalente - 2023-072
- ✓ Travaux de mise en accessibilité derrière la salle polyvalente et l'école - 2023-073
- ✓ Adressage : ajout d'un nom de lieudit - 2023-074

- ✓ Adressage : ajout d'un nom de lieudit - 2023-075
- ✓ Demande de subvention de l'amicale des anciens marins de Mers el Kébir et des familles des victimes
- 2023-076
- ✓ Demande de subvention du groupement des lieutenants de l'ouvrier du Finistère - 2023-077
- ✓ Demande de subvention radio ribin - 2023-078
- ✓ Motion pour les EHPAD - 2023-079
- ✓ Motion pour la réouverture des urgences du centre hospitalier de Carhaix 7/7j et 24/24 h - 2023-080

✓ **Programme de voirie 2023**

réf : 2023-066

Trois entreprises ont été consultées pour la réalisation du programme de voirie pour les routes de Quillourou et de Kerloued.

La commission d'appel d'offres, après étude du rapport d'analyse des offres, propose de retenir l'offre des établissements Pigeon basés à Hennebont pour la somme de 74 889.91 € HT.

Les membres du conseil municipal par 13 voix pour et une abstention (Patrice Hourmand) retiennent la proposition des établissements Pigeon et autorisent le Maire à signer les pièces du marché.

✓ **Choix de l'assistant à maîtrise d'ouvrage dans le cadre de la délégation de service public d'eau potable.**

réf : 2023-067

Deux bureaux d'études ont répondu à l'appel d'offres.

La commission d'appel d'offres réunie le 21 septembre 2023 a proposé de retenir le bureau Gétudes consultants, basé à La Roche sur Yon, qui a proposé l'offre la mieux-disante, soit 5 500.00 HT. Le conseil municipal à l'unanimité retient la proposition ci-dessus et autorise le Maire à signer les pièces du marché.

✓ **Travaux à l'école : Avenant au marché de maîtrise d'oeuvre**

réf : 2023-068

Le projet ayant évolué et l'estimatif étant supérieur aux prévisions initiales, Mr le Maire propose aux membres du conseil municipal de rédiger un avenant au contrat de Maîtrise d'oeuvre avec le cabinet d'architecte Perm'A'ber sur une estimation de travaux à 603 500.00 € HT. Le taux de rémunération est de 11.35 %. Les honoraires se répartissent comme suit : Perm'A'bers (architecte et paysagiste) : 40 675.90 € €, ATIS (lots techniques plans fluides) : 16 898.00 € et MOOP (ingénierie et économie de construction) : 10 923.35 € HT.

Les membres du conseil municipal à l'unanimité acceptent cet avenant et autorisent le Maire à signer tout document y afférent.

✓ **Tarifs de l'eau et de l'assainissement au 1er janvier 2024 (part communale)**

réf : 2023-069

Le Maire présente les tarifs appliqués actuellement :

Assainissement collectif : Abonnement de 63.24 € +0.6324 € par m3 d'eau consommé.

Redevance eau : Montant actuel : 71.04 € + 0.4282 par m3 consommé jusqu'à 40 m3 et 0.6710 € par m3 au-delà de 40 m3.

Les membres du conseil municipal à l'unanimité décident de maintenir ces tarifs en 2024.

✓ **Cession de terrain à Moulin Lannouedic**

réf : 2023-070

Mr Emile Corre, nouveau propriétaire du moulin de Lannouedic, a émis le souhait d'acquérir la parcelle A 717 de 650 m2 qui appartient à la commune. Le conseil municipal autorise le Maire à vendre une partie de la parcelle à 1.00 € le m2, les limites seront définies lors du bornage par le géomètre en accord avec les propriétaires riverains. Les frais de bornage et de notaire seront à la charge de l'acquéreur

Le cabinet Roux et Jankowski réalisera le bornage..

Les notaires du Poher à Poullaouen seront chargés de la transaction

✓ **Cession de terrain à Trenivel**

réf : 2023-071

Mr Ronan Gueguen a émis le souhait d'acquérir du terrain à Trenivel. Il s'agit d'une portion de délaissé communal, en bleu sur le plan.

La partie en orange a été vendue à Mr Wilkinson, propriétaire des parcelles voisines.

Le conseil municipal a l'unanimité émet un avis favorable de principe.

La commission voirie se rendra sur place pour déterminer si la surface disponible entre la parcelle ZA 88 et la voie publique permet de céder une partie de délaissé communal à Monsieur Gueguen.

Le cas échéant le bornage sera réalisé par le cabinet de géomètre Roux et Jankowski. Les frais de bornage et de notaire seront à la charge de l'acquéreur. Les Notaires du Poher à Poullaouen seront chargés de rédiger l'acte de vente.

✓ **Achat de terrain à proximité de la salle polyvalente**

réf : 2023-072

Dans le cadre des travaux de mise en accessibilité de l'école et de la salle polyvalente, Le chemin situé au nord des bâtiments devra être élargi. La parcelle située à proximité de la salle polyvalente, cadastrée AC 229 appartient à la famille Plassart. Le Maire, après accord de Mr Guy Plassart, propose de faire l'acquisition d'une bande d'un mètre sur toute la longueur de la parcelle AC 229 soit environ 50 mètres au prix de 15.00 € le m2. La famille Plassart a demandé que la commune prévoit la réalisation d'un muret de séparation en parpaings afin de retenir la terre et éviter tout éboulement mais aussi pour bien délimiter leur propriété.

Les membres du conseil municipal acceptent la proposition ci-dessus, décident que la commune réglera les frais de bornage auprès du cabinet Roux et Jankowski de Carhaix et autorisent le Maire à signer et les frais de Notaires auprès de l'étude les notaires du Poher à Poullaouen.



✓ **Travaux de mise en accessibilité derrière la salle polyvalente et l'école**

réf : 2023-073

Le conseil municipal à l'unanimité retient la proposition de l'entreprise de terrassement Quentin Paul pour la démolition du mur, l'élargissement et le remblaiement du chemin, la remise à niveau des regards et des grilles pour la somme de 16 835.00 € HT, 20 202.00 € TTC.

✓ **Echange de parcelles à Leintan**

réf : 2023-074

Dans le cadre de la régularisation de l'emprise de la route à Leintan, un bornage a été réalisé par le cabinet Roux et Jankowski.

L'échange des parcelles F718 (appartenant à Mr Luc Chassagne) et F725 appartenant à la commune, permettra de clôturer cette affaire.

Les membres du conseil municipal décident de réaliser cet échange sans soulte et de mandater les notaires du Poher pour la rédaction de l'acte notarié.

Les parcelles sont bornées, les frais de notaire seront pris en charge par la commune.

Le conseil municipal autorise le Maire à signer les documents se rapportant à cette affaire auprès de l'étude « Les notaires du Poher » à Poullaouen.

Plouvorn, Sizun, Elliant, Coray, Guipavas, Pont de Buis, Loperhet, Daoulas, Briec, Châteauneuf du Faou, Cap Sizun, Pont l'Abbé, Arzano, Brest et le Centre Intercommunal d'Action Sociale (CIAS) de Quimper Bretagne Occidentale gérant les ehpad d'Ergué-Gabéric, de Briec, de Plogonnec et de Quimper partagent tout comme celles des Côtes d'Armor le même constat alarmant.

Les maires, présidents de CCAS et de CIAS, élus, administrateurs et les directeurs des établissements, ont tour à tour fait part de leurs difficultés financières, dues à des financements insuffisants des autorités de tutelle.

Ils rencontrent également des difficultés croissantes en termes de recrutement et d'épuisement des personnels. A cela s'ajoute des factures d'énergie exorbitantes, un seul trimestre pouvant représenter l'équivalent de la facture de l'année écoulée.

En s'appuyant sur les résultats de l'enquête nationale menée par la FNADEPA en mai 2023, et les situations respectives des EHPAD présents : les réserves financières ne sont plus que de quelques mois pour certains, de un à deux ans pour les autres.

Il ressort de ce constat que les élus :

Réagissent :

- au report continu d'une loi sur le grand âge, laissant les élus locaux gérer seuls la situation, des réponses des tutelles inadaptées, faute de moyens financiers adéquats, des dépenses instaurées par l'Etat : Ségur, prime Grand Age, revalorisation du point d'indice, essentielles pour nos personnels, mais qui ne sont pas compensées par les dotations. La charge supportée par les établissements est de plus en plus lourde,
- aux difficultés de remboursements des prêts indexés sur les livrets A (doublement des intérêts en 2023/2022), des charges complémentaires liées aux frais des PPR (Période de Préparation au Reclassement), ARE (Allocation de retour à l'Emploi), délai de carence de 10 jours pour les arrêts maladie, dès lors que nous remplaçons le personnel dès le 1^{er} jour, à l'inflation généralisée concernant les énergies et tous les consommables : alimentation, produits d'hygiène, matériel, soins...

Refusent :

de faire supporter aux familles et aux résidents ces augmentations de charges.

S'interrogent sur les éventuelles réponses des autorités de tutelles :

visant soit aux mutualisations ou fusions : les établissements ayant déjà opéré des rapprochements font état de certaines économies d'échelle sur les fonctions supports et pour autant ils sont aujourd'hui confrontés au même problème structurel qui touche l'ensemble des EHPAD. La fusion n'est donc pas une solution miracle.

énoncent

les difficultés financières provoquant le non remplacement des personnels absents et dégradant de ce fait de manière inacceptable la qualité de l'accompagnement nécessaire au bien être des résidents et les conditions de travail des professionnels,

les cotations anticipées des GMP : si celles-ci permettent de réévaluer le taux de dépendance des résidents, et de prévoir des moyens supplémentaires, les financements liés ne sont versés que de 12 à 18 mois plus tard si la coupe est réalisée après le 30/06 de l'année en cours ! C'est maintenant que nos résidents dépendants ont besoin de ces moyens !

les nouvelles coupes PATHOS qui servent aujourd'hui à financer les insuffisances de dotation de l'Etat plutôt qu'au recrutement de nouveaux professionnels correspondant à un accompagnement à hauteur de la dépendance et des pathologies des résidents.

Collégalement, les élus présents constatent :

- ne plus pouvoir payer les factures d'énergie, tant qu'un véritable bouclier tarifaire ne sera pas mis en œuvre pour leurs EHPAD, pour garantir les équilibres financiers.

Collégalement, les élus présents décident :

- de présenter à l'ensemble des communes une motion de soutien aux EHPAD territoriaux,
- de s'interroger sur le refus ou non de voter les prochains budgets, si ceux -ci devaient être déficitaires,
- de solliciter une rencontre avec le ministère en charge de l'autonomie et du handicap, de la Santé et le ministère de la fonction publique, ministre déléguée aux collectivités territoriales et toutes les instances concernées par le financement des EHPAD,
- d'engager un cabinet d'avocats sur une mission de conseil quant aux recours juridiques possibles de nos communes vis-à-vis de l'Etat.

Nous sommes tous concernés, car c'est bien l'accueil et la qualité de l'accompagnement à l'égard de tous nos aînés qui sont en jeu. Nous nous mobilisons dans un objectif de défense du bien commun et pour œuvrer dans le sens de l'intérêt général et d'un service public de proximité et de qualité que nos résidents citoyens sont en droit d'attendre.

« Nous ne faisons pas les lois, bien souvent, nous les faisons appliquer. Nous demandons aujourd'hui à l'Etat de bien vouloir nous entendre : nous, élus locaux, sommes fondés à faire des propositions pour la loi Grand Age. »

✓ **Motion pour la réouverture des urgences du centre hospitalier de Carhaix 7/7j et 24/24 h**

réf : 2023-080

Réunis en Conseil municipal le 27/09/2023 à la mairie de Scrignac, les élus ont délibéré à l'unanimité pour exiger que l'ARS Bretagne et le CHRU de Brest-Carhaix mettent immédiatement en œuvre les moyens requis pour une reprise totale (2 lignes de garde) du Service d'Accueil et d'Urgences conformément aux engagements pris.

Cette exigence des élus quant à un service public de soins en proximité, sans perte de chance et garant de l'équité d'accès aux soins pour l'ensemble de la population du COB, se fonde sur une volonté non négociable. Cette demande correspond d'ailleurs aux engagements du Projet Régional de Santé 2023-2028 de l'ARS Bretagne qui spécifie

*« Maintenir un accès aux **soins urgents** de la population en **moins de 30 minutes** », « conforter la stratégie de réduction **des inégalités sociales de santé** » et « répondre au plus près des besoins du patient ».*

Cette délibération reprend également l'engagement conjoint de la Direction Générale de l'ARS Bretagne et de la Direction Générale du CHRU de Brest-Carhaix de reprise du fonctionnement continu des urgences de Carhaix à compter de septembre 2023, après la régulation systématique de l'accès aux urgences du site hospitalier de Carhaix en juillet et août 2023.

Les élus attendent dès maintenant des décisions pour éviter toute rupture de parcours de santé pour la population du Pays COB. Ils rappellent également que l'absence d'un SAU (Service d'Accueil et d'Urgence) en continu (24h/24h) sur Carhaix engendre un défaut de prise en soins correspondant à 25 % de l'activité des urgences (base 2021 de l'activité des urgences). L'impact sur l'activité des services hospitaliers en aval est énorme (cf. juillet et août), sans compter que la « régulation » (vécue comme une fermeture) embolise l'activité des pompiers volontaires du secteur et sature les services d'urgences mobilisés en relai (Saint Briec, Quimperlé, Morlaix, Brest, Guingamp, Lorient, Pontivy...).

Nous nous opposons fermement à la décision prise par le CHRU de Brest-Carhaix dès le 04 septembre dernier de fermer l'accès aux urgences de 18h30 à 8h à Carhaix.

Questions diverses :

Complément de compte-rendu:

- Lotissement Le Fur : la demande de permis d'aménager est en cours. La Préfecture a demandé qu'un diagnostic archéologique soit réalisé.
- Une borne électrique sera installée dans le bourg pour les diverses manifestations réalisées par les associations
- Une demande de devis est en cours pour l'installation d'un lampadaire solaire à La Garenne afin de sécuriser l'abribus
- Le Maire va prendre un arrêté reconnaissant un bien sans maître à Pors Jaffrenou, il sera affiché sur le terrain et à la mairie pendant 6 mois.
- Maison des assistantes maternelles : Agréments en cours
- Le Maire fait part d'une demande de Benoît Cornec concernant l'acquisition d'un chemin : la commission voirie ira voir sur place et donnera un avis
- Début 2024 aura lieu le recensement de la population.
- L'association « Mignoned feiz ar breiz » souhaite faire une conférence sur l'Abbé Perrot à la salle polyvalente. Le conseil municipal souhaite que cette réunion se fasse dans une autre commune.
- Les travaux sur les maisons personnes âgées place Nédélec ont commencé.

- Un panneau stop gêne la visibilité à La Croix Rouge. A voir avec les services du département.
- Un chemin d'exploitation impraticable Lieudit Le Faut. Un exploitant agricole se l'est approprié.

Séance levée à : 21 heures

En mairie, le 03/10/2023

Le Maire

Georges MORVAN



Le secrétaire de séance : Nicolas Menez

